

**LISTE D'APTITUDE DE C EN B,  
TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTRÔLEUR 1<sup>ère</sup> CLASSE ET  
CONTRÔLEUR PRINCIPAL  
TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT PRINCIPAL 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> classe**

Le 18 mars 2010, la CAPL n°2 s'est réunie pour émettre un avis sur les propositions départementales d'inscription sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur du Trésor et le tableau d'avancement au grade de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe et contrôleur principal du Trésor.

### I/ LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTRÔLEUR DU TRESOR

#### Rappel des conditions réglementaire nationales :

Article 5 du décret n° 95-381 du 10 avril 1995 modifié :

- La condition d'âge (40 ans minimum) n'est plus requise.
- Justifier de 15 années de service effectif en qualité de titulaire (le service national est pris en compte).
- Les agents proposés devront justifier au moins de la note de référence en 2007, 2008 et 2009.
- Justifier de moins de 10 ans depuis la promotion en catégorie C par liste d'aptitude.
- La limite d'âge de 60 ans est supprimée.

Le compte rendu d'évaluation sert pour la sélection des agents, notamment au travers de la rubrique "EVOLUTION DE CARRIERE".

Le lauréat s'engage à se mettre au service de l'Administration pour rejoindre tout poste du département.

Il y avait 72 candidats dans les Hauts de Seine (AR, ARP 2<sup>e</sup> classe, ARP 1<sup>ère</sup> classe) pouvant postuler.

#### Les PROPOSES CLASSES :

Dans les Hauts-de-Seine, le ratio alloué par la CP est de 8.28 , ce qui correspond à 9 agents.  
La CAP locale, a donc proposé de classer 10 agents.

**Attention: C'est la CAP Centrale qui déterminera le nombre exact de lauréats.**

Les proposés classés sont dans l'ordre de classement:

Rang	Nom	Poste
1	ISOLA Patricia	RF ANTONY
2	PAJOT Dominique	PUTEAUX Male
3	SAVARZEIX Annick	DDFIP- Compta
4	ADELLE Laurence	CLAMART
5	BERNARD Fabienne	MEUDON Male
6	SIMON Dominique	SCEAUX Male
7	CAVEDONI Patricia	NANTERRE
8	BULLOT Valérie	COURBEVOIE
9	WALTER Odile	SIP SEVRES
10	DAUBIN Catherine	SCEAUX

Les candidats retenus effectueront un stage d'adaptation à l'emploi de deux semaines à l'ENT de Noisy ou de Lyon et 2 semaines en poste dans leur département d'origine.

**FO TRESOR est le seul syndicat à défendre le principe de la liste d'aptitude au grade supérieur. La Liste d'Aptitude permet à des collègues, n'ayant pas pu, dans leur jeunesse, passer le concours, d'accéder à un cadre supérieur qu'ils sont tout à fait aptes à occuper. C'est une valorisation et une reconnaissance de leur parcours professionnel au Trésor.**

## **II/ TABLEAU D'AVANCEMENT**

### **A/ Au grade de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe :**

Rappel réglementaire : note de service n° 10-006-v32 du 14 février 2010

#### **Critère de sélection :**

- Contrôleur 2<sup>ème</sup> classe 7<sup>ème</sup> échelon depuis au moins 2 ans et justifier de 5 ans de service en B.
- Les conditions sont appréciées au 31.12.2009 pour l'échelon et au 31.08.2010 pour l'ancienneté en catégorie B.
- Avoir au moins la note de référence sur les 3 dernières années.

#### **Critère de classement :**

- Echelon par ordre décroissant.
- Puis total des évolutions de note des 3 dernières années par ordre décroissant dans même échelon.
- Puis ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant en cas d'égalité du total des notes.

Il y avait 32 candidats. Dans les Hauts-de-Seine le ratio alloué par la C est de 9.22 . La CAP Locale a donc proposé de classer 11 candidats :

<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	
1	SCHESTOPOL	Philippe
2	CORLET	Alain
3	VESSIERE	Chantal
4	BARSOITI	Catherine
5	PERARD	Sandrine
6	KOPPE	Catherine
7	DUMAS	David
8	LEE	Chantal
9	FAREY	Samuel
10	GELARD	Armelle
11	GODEFROY	Laurent

### **B/Au grade de Contrôleur Principal :**

#### **Critère de sélection :**

Les contrôleurs du Trésor Public de 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade au 31/12/2009 peuvent prétendre à être promus au grade de contrôleur principal. Ces conditions sont appréciées au 31 décembre 2009. Les agents inscrits sur le tableau d'avancement seront nommés au 31 août 2010.

**Les critères de classement:**

- 58 ans et plus au 31/12/2010.
- Les agents proposés, mais non classés l'année précédente sont prioritaires dans le classement.
- Echelon par ordre décroissant.
- A l'intérieur d'un même échelon, total des évolutions des notes 2007, 2008, 2009 par ordre décroissant.
- A égalité, départage à l'ancienneté dans l'échelon.

Le nombre d'emplois disponibles dans le département au grade de contrôleur principal est de 19.54

La CAP locale propose de classer 21 agents

**Attention: Être inscrit sur le tableau ne signifie pas avoir la garantie d'avancement au grade supérieur dès 2010. C'est la CAP Centrale qui déterminera le nombre exact de lauréats pour chaque département.**

**Les proposés classés sont dans l'ordre de classement:**

Rang	Nom	
1	DUCLUZEAUD	Jocelyne
2	FRUTOSO	Yvelyse
3	PLASSART	Jacques
4	MONDY	Jean-Louis
5	OLIVARI	Serge
6	OVERLI	Emmanuel
7	MOESCH	Martine
8	KOTULAK	Daniel
9	HARKAS	Danielle
10	PROTHAIS	Isabelle
11	MOUSSION	Laurence
12	HEBERT	Maryline
13	PECRIAUX	Raymonde
14	BONHOMME	Christine
15	FINA	Sylviane
16	RAFFIER	Philippe
17	TALBOT	Jean-louis
18	CASTELIN	Thérèse
19	POLGE	Régine
20	RELAVE	Françoise
21	PEREZ	Evelyne

**LA NOTE DEVENANT UN ELEMENT DETERMINANT DE L'AVANCEMENT DE GRADE, N'HESITEZ PAS A FAIRE UN RECOURS DE NOTE CETTE ANNEE SI VOUS PENSEZ QUE VOTRE NOTE N'EST PAS EN RAPPORT AVEC VOTRE MANIERE DE SERVIR.**

## C/ Au grade d'Agent d'Administration Principal 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> classe :

La CAPL de catégorie C pour établir les tableaux d'avancement s'est réunie le vendredi 19 mars 2010.

### Critère de sélection :

- Les agents d'administration de 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint au moins la cinquième échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans le grade d'agent d'administration du trésor public de 1<sup>ère</sup> classe, peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Les agents d'administration principaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'agent d'administration principal de 2<sup>ème</sup> classe, peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le critère de classement étant le même que celui des contrôleurs.

<i>Rang</i>	<i>Tableau AAP1</i>	<i>Tableau AAP2</i>
1	NIZOU Daniel	ROUSSELAT Pascal
2	PEGORIER Sophie	CHAPPE Chantal
3	AMAND Annie	HELIOT Michel
4	MACHET Odile	BOUHADJER Abderrazak
5	RIX André	COYRAULT Véronique
6	NGANSOP Martine	HIBOU Nathalie
7	DELIOUX Nicolas	CURTON Marie-Noelle
8	BRETAUD Denis	MARGHERITI Gilles
		GUIGON Olivier
		OLLIVIER Nadine
		SASSENE Touria
		ROY Stéphane

### Commentaires FO DGFIP

*Outre une augmentation des taux de promotion, les engagements ministériels prévoient qu'une partie de ces promotions supplémentaires serait réservée aux agents en fin de carrière.*

*Ce dispositif mis en œuvre le 25 mars 2009, est désormais applicable à tous les tableaux d'avancement de grade des catégories B et C. Tous les agents de 58 ans et plus au 31 décembre 2010, bénéficient d'une priorité d'inscription, sous réserve d'être noté au moins à la note de référence en 2007, 2008 et 2009.*

*FO DGFIP s'est battu pour étendre ce dispositif à l'ensemble des grades. Il reconnaît que l'abaissement du critère d'âge constitue une avancée, tout en rappelant notre revendication de voir ramener l'ensemble des opérations concernant les tableaux d'avancement au seul niveau des CAP centrales, afin d'éviter les inégalités entre les départements.*

#### **FO DGFIP 92**

**Permanente: Arya BOCQUET- Tel: 01 40 97 30 73 / fax: 01 40 97 31 21**

**Courriel : [fo.092@cp.finances.gouv.fr](mailto:fo.092@cp.finances.gouv.fr)**

**Secrétaire Départementale: Bernadette LE LAY, (Trésorerie Boulogne)**

**Site départemental : [www.fo-dgfip-sd.fr/092/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/092/)**